

# Résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

## Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »)

### **Titre**

Indiquer le titre du programme ou de l'activité :

Évaluation de la présence au bureau

### **Description**

Fournir une brève description en langage clair du programme ou de l'activité :

Le programme vise à confirmer la conformité à la politique de travail hybride d'Investissements PSP qui exige que les membres du personnel travaillent au bureau un certain nombre de jours par semaine. Le programme exigera le traitement des registres de cartes d'accès des membres du personnel d'Investissements PSP ainsi que leurs noms et numéros d'identification d'employé·e. On surveillera la conformité en vérifiant que les membres du personnel ont utilisé leur carte d'accès au moins une fois par jour à n'importe quel lecteur de carte pour confirmer leur présence au bureau pour la journée. Le programme ne vise pas à suivre l'endroit (c.-à-d. à quel lecteur de carte) ou le moment de l'utilisation de la carte d'accès, il cherche seulement à confirmer qu'un balayage a été effectué pour la journée. Le nombre total de présences mensuelles de chaque membre du personnel sera examiné trimestriellement pour assurer le respect des exigences de la politique sur le travail hybride. Le non-respect confirmé de la politique de travail hybride d'Investissements PSP peut entraîner des enquêtes et des mesures disciplinaires.

### **Pourquoi avoir effectué une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée**

Donner un aperçu de la raison pour laquelle vous avez effectué une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée :

Une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) a été effectuée en raison de la nature du programme, qui exige la collecte et l'utilisation de renseignements personnels sur les membres du personnel d'Investissements PSP. Ces renseignements seront utilisés par Investissements PSP pour confirmer la présence au bureau des membres de son personnel. L'ÉFVP a été effectuée pour veiller à ce que le présent programme soit mis en œuvre de manière à respecter la vie privée des personnes et à assurer la conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### **Renseignements supplémentaires**

Énumérer les risques cernés et la date de mise en œuvre des mesures d'atténuation correspondantes :

- 1) Risque : Il faut s'assurer d'offrir aux personnes la possibilité de contester l'exactitude des données traitées à leur sujet avant de prendre des décisions administratives. Mesure d'atténuation : Un processus interne a été consigné et toutes les personnes concernées ont été informées du processus et des étapes à suivre (5 janvier 2026).
- 2) Risque : Si les renseignements personnels ne sont pas adéquatement anonymisés ou regroupés avant d'être utilisés à des fins de présentation de l'information, cela peut créer un risque pour la vie privée. Mesure d'atténuation : Il faut s'assurer que les renseignements personnels sont d'abord anonymisés avant d'être utilisés à des fins de présentation de l'information. Cette exigence est consignée dans la procédure interne (5 janvier 2026).
- 3) Risque : La portée du programme devrait être clairement définie à l'interne pour éviter toute surveillance supplémentaire au-delà de l'objectif. Mesure d'atténuation : Un processus interne a été consigné et toutes les personnes concernées ont été informées du processus et des étapes à suivre (5 janvier 2026).
- 4) Risque : Le calendrier de conservation doit contenir les périodes de conservation des renseignements personnels créés et utilisés pour le présent programme. Mesure d'atténuation : Les périodes de conservation applicables ont été déterminées pour la mise à jour du calendrier de conservation (15 décembre 2026).
- 5) Risque : Des erreurs humaines peuvent survenir dans le processus de suppression manuelle. Mesure d'atténuation : Une procédure interne a été consignée par le service des ressources humaines, y compris des instructions précises sur la suppression appropriée des renseignements personnels conformément aux périodes de conservation établies. Elle a été mise à la disposition de tous les intervenants concernés (5 janvier 2026).
- 6) Risque : Il peut y avoir des problèmes de précision si un membre du personnel oublie sa carte d'accès, ne balaie pas sa carte pendant une journée ou en raison d'autres absences. Mesure d'atténuation : En raison de ces préoccupations, aucune décision ne sera prise uniquement en fonction des données. Des étapes appropriées ont été établies dans le processus pour d'abord examiner les autres absences. Des tests ont été effectués pour confirmer que les cartes temporaires ne causent aucun problème d'exactitude (15 décembre 2026).

## Fichiers de renseignements personnels connexes

Fournir le nom et le numéro de fichier de tous les fichiers, catégories ou dossiers de renseignements personnels pertinents :

Catégorie de documents : PSPIB HWP 001  
Fichier de renseignements personnels : PSPIB PPE 002

## Pour en savoir plus sur la présente évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

Fournir les coordonnées de la personne à contacter pour obtenir de plus amples renseignements :

Tammy Marer, première directrice, responsable légale des affaires de l'entreprise et de la protection des renseignements personnels  
ATIP@investpsp.ca